



Compte rendu du Conseil Municipal du Jeudi 02 juillet 2020 à 18 h 00

PRESENTS : MONIER Blandine, LORIN Sébastien, CHEF D'HÔTEL Evelyne, ROMERO Jean-François, MACALUSO Aude, IMBERT Patrick, CÔTE Frédérique, CRISCUOLO Sauveur, ZANCANARO Chantal, DI SILVESTRO Michel, TEYSSIER Jean, MOURET Valérie, LARDIER Virginie, CANGIALEONI Cédric, SIMONNET Matthieu, EMILE Annie, NOVASIK Sandrine.

REPRESENTEES : REY Denise représentée par MONIER Blandine, PETIT Philippe représenté par SIMONNET Matthieu.

SECRETAIRE DE SEANCE : Sébastien LORIN.

Madame le Maire demande à l'assemblée si des observations sont à formuler concernant le compte-rendu du conseil municipal du 09 juin 2020.

Aucune remarque n'étant faite, le compte-rendu du conseil municipal du 09 juin 2020 est adopté **A L'UNANIMITE**.

Puis, Madame le Maire relate à l'assemblée l'ensemble des décisions prises depuis le dernier conseil municipal :

Décision du maire n° 07/2020 : Révision annuelle du loyer du contrat de location à usage de cabinet médical entre Mme BONIFACE Jacqueline, infirmière et la Commune pour l'appartement sis n° 33, Quai du Cabot à Evenos.

Décision du maire n° 08/2020 : Révision annuelle du loyer du contrat de location à usage de cabinet paramédical entre M. TAUPIAC Cédric, ostéopathe et la Commune pour l'appartement sis n° 50, Route de Marseille à Evenos.

Décision du maire n° 09/2020 : Révision annuelle du loyer de la crèche halte-garderie « Lou Pantaï », sis n° 134, Chemin des Andrieux à Evenos.

Décision du maire n° 10/2020 : Révision annuelle du droit pour l'emplacement réservé à un taxi – Exercice 2020.

Avant d'aborder l'ordre du jour du conseil municipal, Madame le Maire souhaite répondre aux questions posées par les élus de l'opposition :

Nous avons vécu une période inédite avec le Covid-19 et, même si notre région a été relativement épargnée, il a fallu que chacun œuvre afin d'enrayer la pandémie. Soucieux de la vie sur notre commune, nous souhaitons poser quelques questions sur la gestion de crise d'Evenos afin d'en tirer une analyse pour les mois à venir qui pourraient voir le retour du Covid-19.

1- Quels ont été d'abord les moyens mis en œuvre par la municipalité pour aider la population pendant le confinement et après le 11 mai, notamment auprès des aînés ou des personnes en situation de précarité via le CCAS (registre nominatif, veille, conseil, assistance, ...) ?

Les mesures mises en place par la commune ont été nombreuses et vous me donnez ainsi l'occasion de féliciter tous ceux qui ont été exemplaires dans la gestion de cette crise sanitaire inédite. Et notamment :

- La direction et l'ensemble des services administratifs de la commune pour le maintien du standard téléphonique et de la réponse aux administrés grâce à la mise en place du télétravail en moins d'une semaine.

- Les agents techniques pour leur disponibilité qui ont toujours répondu présents tant que de besoin.
- Les services techniques : livraison, dans chaque boîte aux lettres pour les personnes en ayant fait la demande, des masques confectionnés par des bénévoles avec du matériel financé par la commune.
- La police municipale qui s'est notamment assurée du respect sur l'ensemble de voies communales du respect des mesures de restriction des déplacements édictées par l'état.
- Mes élus et, notamment ceux intervenus en tant que bénévoles à savoir Valérie Mouret, Frédérique Côte et Sauveur Criscuolo, qui ont collaboré avec le CCAS pour :
 - Téléphoner aux personnes isolées
 - Faire les courses pour les personnes âgées avec une avance de fonds sur le budget du CCAS.
 - Mise en place d'un partenariat avec la banque alimentaire suite à l'arrêt de l'aide apportée par le secours catholique du Beausset qui a cessé ses activités en raison de la crise sanitaire. Je laisse, à ce sujet, la parole à Mme Mouret qui a bénévolement travaillé avec les agents municipaux pour cette mise en œuvre.

2- Quels dispositifs ont été mis en place au niveau des trois écoles pour accompagner au mieux les familles (garde, périscolaire, adhésion au programme 2S2C, cantine, ...) ? Et pourquoi les cantines sont-elles restées fermées malgré le retour massif des élèves le 22 juin ? Sachant que des marchés publics lient la commune avec des prestataires pour des montants minimums de bons de commande.

L'accueil des enfants dans les écoles de la commune s'est déroulé en plusieurs étapes :

- La commune d'Evenos a mutualisé, dans un premier temps, l'accueil des enfants des personnels soignants.
- Dans un deuxième temps, à partir du 12 mai, la commune d'Evenos a fait le choix contrairement à d'autres communes du Var d'accueillir les enfants de l'ensemble des personnels prioritaires et des parents n'ayant pas de possibilité de télétravail.
- Dans un troisième temps, à partir du 25 mai, le nombre d'enfant accueilli a augmenté en lien avec l'IEN, les trois directrices d'école en fonction du personnel enseignant reprenant le travail. A titre d'info, l'ensemble du personnel municipal a repris.
- Dans un quatrième temps, à partir du 22 juin, le président de la République a annoncé que l'ensemble des enfants devait être accueillis. Il ne restait à ce moment-là plus que 15 jours d'école et l'annonce a été trop tardive pour remettre en place la cantine. Aussi, nous avons fait le choix en accord avec l'IEN de maintenir le personnel technique des écoles aux fonctions de désinfection et d'assistance au personnel enseignant.
- Concernant la question des marchés publics, vous savez que nous avons la chance pour une si petite commune d'avoir une juriste spécialisée en droit des contrats publics au sein des services de la Mairie d'Evenos à laquelle je vais passer la parole pour qu'elle vous réponde.
 - Pourcentage du montant mini du Marché et non l'intégralité de ce dernier
 - Il y a, dans ce genre de circonstances, la théorie de l'imprévision qui leur donne la possibilité de nous demander une indemnité que le service ait repris ou non, ce qu'ils ne nous ont pas demandé pour le moment contrairement à l'Odel.

3- Pourriez-vous nous préciser le mode de fonctionnement des services municipaux en lien avec le public, notamment ceux de l'administratif car, à l'évidence, tout n'est pas rentré dans l'ordre car il faut encore prendre rendez-vous pour venir à la mairie ?

Comme vous le savez certainement, nous sommes toujours en état d'urgence. Aussi, j'ai fait le choix de préserver la santé de mes agents en limitant les mouvements de personne au sein des services municipaux. Pour toute demande comme cela devrait toujours être le cas, les administrés doivent appeler la commune ou envoyer un mail, pour être renseignés et si cela s'avère nécessaire, prendre rendez-vous avec un agent ou un élu en fonction de l'objet de la demande. D'ailleurs ce fonctionnement rationnel m'a permis de constater que cela permettait de rendre un service public de meilleure qualité en évitant les déplacements inutiles et les pertes de temps pour les administrés et les agents. Aussi, après le 10 juillet si l'état d'urgence est levé, j'ouvrirai la Mairie mais sur des créneaux horaires réduits.

Par ailleurs, je tiens à redire que nous avons fait et continuons à faire un gros travail sur le site Internet de la commune qui en 2020 contient nombre de réponse aux demandes de base des administrés, qui travaillant pour la plupart, ne peuvent se rendre en Mairie à des heures d'ouverture classiques.

4- Nous souhaiterions également avoir une évaluation des dépenses supplémentaires, des dépenses en moins (comme la cantine ou le périscolaire) ainsi que les recettes en moins, liées au Covid-19 ? Cette information étant utile pour les prévisions des budgets 2020.

Merci bien pour cette remarque, une présentation détaillée vous sera faite dans quelques minutes.

5- Pourriez-vous nous indiquer la date d'ouverture de la déchèterie communale inaugurée le 28 février 2020 ?

La déchèterie a été inaugurée le 28 février 2020 par M. Ferdinand Bernhard, Président de la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume et, à ce titre, maître d'ouvrage de ce projet entièrement financé, et j'en profite pour les remercier chaleureusement, par la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume.

Effectivement la déchèterie, qui a été parfaitement achevée dans les délais, n'a pas pu ouvrir à cause d'un retard dans la livraison du compacteur pack mat. En effet, l'entreprise n'a pas respecté les délais de livraison et la crise du Covid n'a pas permis cette livraison. Finalement, le compacteur a bien été livré mais, à réception, il a été constaté une erreur sur le dimensionnement des rails sur lesquels il devait être positionné.

J'ai exigé des services de la CASSB une ouverture sans attendre, à minima pour les particuliers, dès le 6 juillet.

ORDRE DU JOUR :

1/ Approbation du Compte de Gestion – Exercice 2019 – Budget principal.

Le conseil municipal, informé que l'exécution des dépenses et des recettes du budget principal de la commune d'Evenos relatives à l'exercice 2019 a été réalisée par Monsieur le Trésorier d'Ollioules, receveur municipal et que les écritures et les résultats du compte de gestion correspondent parfaitement à celles figurant au compte administratif.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- 4) Le compte de gestion 2019 présente les résultats suivants :

Section	resultat de clôture 2018	resultat de clôture 2018 après reprise eau et assainissement	1068	resultat exercice 2019	resultat de clôture 2019
Exploitation	596 732,59 €	990 875,63 €	246 732,59 €	154 821,43 €	898 964,47 €
Investissement	1 022 417,19 €	1 328 026,60 €		12 844,34 €	1 340 870,94 €
Résultat de l'exercice	1 619 149,78 €	2 318 902,23 €		167 665,77 €	2 239 835,41 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, PAR 16 VOIX POUR ET 3 ABSTENTIONS (Matthieu Simonnet, Sandrine Novasik, Philippe Petit représenté par Matthieu Simonnet), déclare que le compte de